

La comptabilité d'engagement pour les Huissiers de justice, ÇA EXISTE DÉJÀ !

Issu de notre logiciel **INTHUISS** dont il conserve toutes les qualités de souplesse et d'ergonomie, **INTHUISS Comptabilité d'Engagement** répond à toutes les spécificités de ce type de comptabilité :

- Plan comptable de 1999,
- Journal de produit, journal d'achat, journal d'encaissement des produits, journaux de banque, journal d'opérations diverses,
- Les produits et les charges sont comptabilisés lorsqu'ils sont facturés ou engagés. En pratique, un acte est comptabilisé (débit du compte client/dossier, crédit des comptes de produit) dès qu'il est répertorié (à l'opposé de la comptabilité "recette dépense" où il n'était comptabilisé que lorsque son règlement était encaissé)

Il équipe depuis mai 2007 une SELARL d'Huissier parisienne.

Qu'est-ce que cela change ?

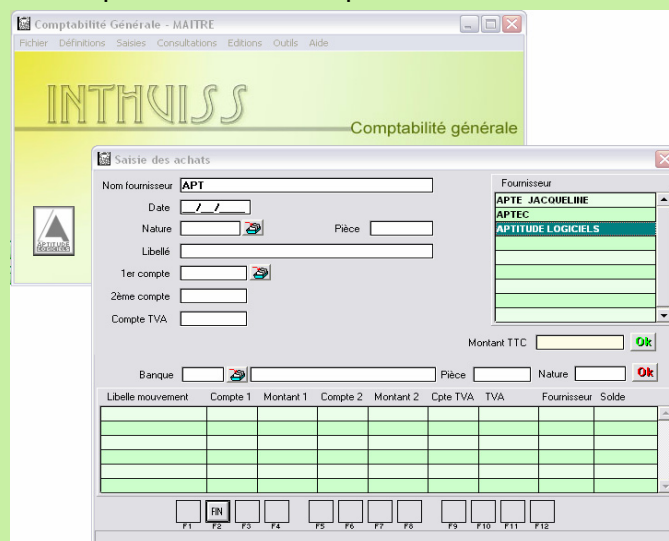
INTHUISS, comme la plupart des logiciels du marché était architecturé autour d'une comptabilité générale parallèle à une comptabilité dossier. Cette dualité était incontournable car la comptabilité générale étant de type recette/dépense, il fallait donc gérer les frais facturés *en dehors* : c'était le rôle de la comptabilité dossier.

En passant à la comptabilité d'engagement dont l'objet est, entre autre de gérer les frais facturés, cette dualité n'a plus de raison d'être. Il a donc fallu remettre à plat l'architecture même du logiciel.

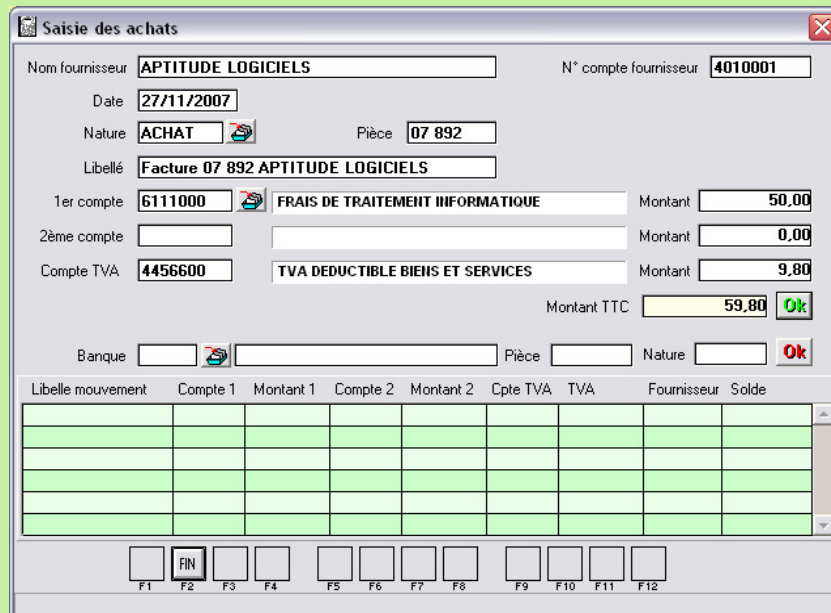
Ça, c'est la "partie immergée de l'iceberg".

Pour l'utilisateur, tout cela reste pour l'essentiel transparent. La seule différence sensible, c'est l'augmentation du nombre des écritures comptables.

Le seul changement pratique se situe en comptabilité générale, où la saisie des dépenses laisse la place à la saisie des achats couplée à la saisie du paiement :



La saisie commence par le choix du fournisseur auquel peut-être associé automatiquement un compte comptable.



Saisie des achats

Nom fournisseur: N° compte fournisseur:

Date:

Nature: Pièce:

Libellé:

1er compte: Montant:

2ème compte: Montant:

Compte TVA: Montant:

Montant TTC:

Banque: Pièce: Nature:

Libelle mouvement	Compte 1	Montant 1	Compte 2	Montant 2	Cpte TVA	TVA	Fournisseur	Solde

F1 F2 F3 F4 F5 F6 F7 F8 F9 F10 F11 F12

Elle se poursuit par la saisie des éléments de la facture, à la date de facturation.

Si le règlement s'effectue le jour même, la saisie de l'écriture de banque peut-être faite sur le même écran. Mais dans le cas général, le règlement intervenant ultérieurement, une autre fenêtre spécifique est utilisée.

Avantages et inconvénients

L'inconvénient est pour l'essentiel la multiplication des écritures et notamment de devoir saisir deux écritures (achat et paiement) là où l'on en saisisait qu'une (dépense).

L'avantage, c'est de disposer du outil de gestion mieux adapté : la simple consultation du compte client générique permet de connaître le montant des sommes dues à l'Étude.

Fiscalité

La TVA due demeure la TVA effectivement collectée sur les encaissements.

Les structures de type SELARL sont obligatoirement soumises à l'Impôt sur les sociétés.

L'assiette de cet impôt s'obtient par les produits facturés de l'exercice moins les charges engagées.

En général, cette réalité fait peur : imposé sur la totalité des frais facturés ? Insupportable !

En pratique, on s'aperçoit à travers la TVA, que la TVA collectée est du même ordre de grandeur que la TVA facturée. Il en va donc de même pour les produits hors taxes (recettes encaissée au regard des frais facturés).

Par contre, au 1^{er} janvier 2009, les Études et les SCP qui en feront le choix pourront rester à la déclaration 2035, le logiciels étant équipé pour établir celle-ci à partir de la comptabilité d'engagement.